



Délibération n°2021-033
Comité syndical du 14 septembre 2021

**DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION
DES PORTS DE PLAISANCE DE CORNOUAILLE PARMIS LES DELEGUES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU FINISTERE ET DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué le 8 septembre 2021, s'est réuni le 14 septembre 2021, salle 5 à la Maison du Département à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Céline GAZ-LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Michaël QUERNEZ, Loïc HENAFF, Marc BIGOT, Michel LOUSSOUARN, Daniel LE PRAT, Eric JOUSSEAUME, Yannick LE MOIGNE, Gwénola LE TROADEC
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON donnant pouvoir à Jocelyne POITEVIN, Anne MARECHAL donnant pouvoir à Céline GAZ-LE TENDRE, Philippe AUDURIER donnant pouvoir à Yannick LE MOIGNE, Yvan MOULLEC donnant pouvoir à Maël DE CALAN
Excusés	Jean-Marc PUCHOIS, Bernard PELLETER, Gaël LE MEUR, Jean-Luc TANNEAU, Christine ZAMUNER, Marc RAHER

Représentant 20 voix

EXPOSE DES MOTIFS

L'article 5 des statuts de la Régie d'exploitation des ports de plaisance précise que « *le conseil d'exploitation de la régie est composé de 25 membres :*

- *13 membres désignés par le comité syndical en son sein, sur proposition du/de la Président.e du Comité syndical dont :*
 - *le/la Président.e du Comité syndical,*
 - *le/la 1er Vice-Président.e,*
 - *un/une Vice-Présidente élu.e par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée régionale ;*
 - *le/la Vice-Président.e élu.e par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération,*
 - *le/la Vice-Président.e élu.e par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud,*

- *le.la Vice-Président.e élu.e par le Comité syndical parmi les délégués désignés l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz,*
- *le.la Vice-Président.e élu.e par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la Communauté de communes Douarnenez Communauté.*
- *Le Maire (ou son représentant) de chacune des 10 communes d'implantation des ports (Douarnenez, Audierne, Plouhinec, Penmarc'h, Le Guilvinec, Treffiagat, Loctudy, Ile-Tudy, Plobannaec-Lesconil, Concarneau)*
- *2 membres titulaires représentant les usagers de la plaisance relevant du périmètre d'intervention de la Régie. Ces deux membres titulaires auront chacun un membre suppléant »*

Par délibération en date du 8 décembre 2017, modifiée par les délibérations des 5 juillet 2018, 17 décembre 2019, 28 janvier 2020 et le 25 septembre 2020, le Comité syndical a procédé à la désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie d'exploitation des ports de plaisance de Cornouaille.

L'article 6 des statuts dispose que « *les membres du conseil d'exploitation représentant le Syndicat mixte sont désignés pour la durée de leur mandat au Comité syndical. Les Maires sont membres du conseil d'exploitation pour la durée de leur mandat. Les représentants des plaisanciers sont désignés pour une durée de deux ans.* »

Suite au renouvellement des délégués du Comité syndical issus de la Région et du Département, il est donc nécessaire de désigner, parmi ces délégués, les membres du Conseil d'exploitation de la régie.

En conséquence,

- Vu l'article R.2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts de la régie, et plus particulièrement ses articles 5 et 6 ;

Monsieur le Président propose de désigner les 5 membres suivants :

Monsieur Maël DE CALAN	Président du Comité syndical
Madame Nathalie CARROT-TANNEAU	1 ^{ère} Vice-Présidente
Madame Gaël LE MEUR	<i>Vice-Présidente élue par le Comité syndical parmi les délégués désignés par l'Assemblée Régionale</i>
Monsieur Stéphane LE DOARE	
Madame Céline GAZ-LE TENDRE	

Etant exposé que le mandat des membres du Conseil d'exploitation suivants se poursuit :

- M. Marc Bigot
- Mme Annick Martin
- M. Jean-Luc Tanneau
- Mme Christine Zamuner
- M. Yvan Moullec
- M. Eric Bosser
- M. Philippe Audurier
- M. Marc Raher
- Mme la Maire de Douarnenez
- M. le Maire d'Audierne
- M. le Maire de Plouhinec

- Mme la Maire de Penmarc'h
- M. le Maire du Guilvinec
- Mme la Maire de Treffiagat
- Mme le Maire de Loctudy
- M. le Maire de l'Île-Tudy
- M. le Maire de Plobannaec-Lesconil
- M. le Maire de Concarneau
- M. Jacques LE GALL (titulaire) jusqu'au 31 décembre 2021
- M. Christian GADONNA (suppléant) jusqu'au 31 décembre 2021
- M. Charles-Eric RAISIN (titulaire) jusqu'au 31 décembre 2021
- M. Gérard BALETAUD (suppléant) jusqu'au 31 décembre 2021

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical** :

DESIGNE LES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION SUIVANTS :

- Monsieur Maël DE CALAN
- Madame Nathalie CARROT-TANNEAU
- Madame Gaël LE MEUR
- Monsieur Stéphane LE DOARE
- Madame Céline GAZ-LE TENDRE

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**



Maël DE CALAN